



REPUBLIQUE FRANCAISE

**COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 28 novembre 2023

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	17	28		
		Dont procurations		
		11		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
28	28	00	00	00

L'an deux mille vingt-trois et le 28 novembre, à 17h27, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1^{ère} adjointe au Maire.

Etaient présents : Mmes/M. Yolène LARGEN-MARINE, Marie GARON, Nicole DUFEAL, Christine ALIKER, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Marie-Claude RAQUIL, Jean-Pierre LUGIERY, Eric JULTAT, William PAULIN, Jean-Luc MAVILLE, Vanessa BAPTE, Patrice CHARLEBOIS, Laurie ABAUL, Noham BODARD, Daniel CHOMET, Christophe AGELAN, Jean-Philippe JEAN-BOLO.

Absents excusés : M/Mmes Luc CLEMENTE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Christophe GABUT, Pierre MIDELTON, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Arlette BRAVO-PRUDENT, Corinne Brigitte PLANTIN, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE, Karine BAUDIN, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Marinette TORPILLE.

Procurations : M/Mmes Luc CLEMENTE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Pierre MIDELTON, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Arlette BRAVO-PRUDENT, Corinne Brigitte PLANTIN, Jocelyne SABINE, Karine BAUDIN, Marinette TORPILLE ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Noham BODARD, Nicole DUFEAL, William PAULIN, Marie-Claude RAQUIL, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Marie GARON, Christine ALIKER, Jean-Pierre LUGIERY, Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Christophe AGELAN.

Absent : M. Georges HARPON.

Date de la convocation
22/11/2023
Date d'affichage
22/11/2023

Objet de la Délibération

**AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE**

Mise en accessibilité de la rue Victorius
DESIRE

Président de Séance :
Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :
Jean-Philippe JEAN-BOLO

MISE EN ACCESSIBILITE DE LA RUE VICTORIUS DESIRE

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la Commission « Infrastructure, Aménagement du Territoire et Environnement » en date du 09 novembre 2023 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission « Finances et optimisation des ressources » en date du 13 novembre 2023 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 14 novembre 2023 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;

- Considérant que la ville de Schoelcher souhaite améliorer la desserte de la rue Victorius DESIRE dans le cadre de son projet d'attractivité du territoire et de son plan d'accessibilité de la voirie et des espaces (PAVE) ;
- Considérant que les travaux visent à améliorer et à sécuriser de manière générale l'accessibilité sur cette voie par la création de cheminement piétons, de zone de stationnement, de pose de mobiliers urbains et de luminaires à faible consommation (LED), d'enfouissement des réseaux, etc.
- Considérant la volonté de la ville de développer sa dynamique urbaine et de tendre vers une homogénéité et une cohérence dans ses aménagements, pour une meilleure accessibilité et fluidité des déplacements. Une attention particulière sera réservée au parvis de l'église ;
- Considérant que le projet comprend une phase études (avant-projet sommaire à assistance aux opérations de réception) et une phase travaux (travaux préliminaires et préparatoires, terrassement, voirie et trottoirs, enrobés, mur de soutènement, réseau eaux pluviales et réseaux secs) ;
- Considérant que le coût global de l'opération est estimé à **750 000 € HT** ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

- **D'approuver le projet et le plan de financement de l'opération d'un montant sept cent cinquante mille euros hors taxes (750 000 € HT) comme suit :**

COÛT ET FINANCEMENT	ORGANISME	MONTANT HT	POURCENTAGE
	CTM (PDR)	375 000.00 €	50 %
	CTM acte 2016 (à réaffecter)	234 500.00 €	31.27 %
	FEI (demande 2023)	65 500.00 €	8.73 %
	Ville	75 000.00 €	10 %
	TOTAL	750 000, 00	100 %

ARTICLE 2 :

- **De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents.**

Annexe : Photo

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le **18 DEC 2023**

Le Secrétaire de séance
Jean-Philippe JEAN-BOLO

Par délégation du **Le Maire**,
La 1^{ère} Adjointe
Yolène LARGEN MARINE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.

